

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de SAINT-VINCENT

PLAN LOCAL D'URBANISME

**5f –Liste des éléments protégés
au titre des art. R. 151-19 et R.151-23
du Code de l'Urbanisme**

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	28/10/14	11/10/16	19/12/17

Le Maire,
Roger DOUSSINE

Liste des éléments protégés au titre des articles R. 151-19 et R. 151-23 du Code de l'Urbanisme

Chaque élément à préserver est identifié sur le plan de zonage par une étoile (article R. 151-19) ou une trame de ronds verts (art. R. 151-23).



Nature de l'élément à préserver	Moulin du Lagoin
Section cadastrale	D
Numéro de parcelle	199
Adresse	Rue du Bois
Objet de la préservation	Conservation du Moulin